

MODALITES D'ETIQUETAGE DU PSM1

Une lettre est affectée au lot polyvalent avec un numéro propre à chaque conteneur. Un lot polyvalent comportant 11 conteneurs, ceux-ci doivent être numérotés de A0 à A10.

En outre, sur chaque conteneur figure son poids, le drapeau tricolore, la croix de vie ainsi que la mention « PSM1 » suivie du numéro du département d'implantation.

Le protocole d'étiquetage est le suivant :

- 1 étiquette sur chaque face pour le poids,
- 1 grande étiquette sur chaque face comportant le drapeau tricolore, le numéro d'identification du conteneur et la croix de vie ,
- 1 étiquette sur chaque face avec la mention « PSM1 » et le numéro du département,
- 1 étiquette sur chaque côté avec la croix de vie,
- 1 étiquette sur chaque côté mentionnant le numéro d'identification du conteneur.

Dimensions des étiquettes

- 22 étiquettes identiques « PoidsKg » de 250 mm X 90 mm avec des lettres bleues sur fond blanc,
- 22 étiquettes de 90 mm X 90 mm avec une croix de vie bleue sur fond blanc,
- 2 séries de 11 étiquettes de 365 mm X 90 mm avec le drapeau tricolore + le numéro d'identification du conteneur + la croix de vie (lettres, chiffres et symbole de couleur bleue sur fond blanc),
- 22 étiquettes de 365 mm X 90 mm avec la mention « PSM1 » + le numéro du département (lettres et chiffres bleus sur fond blanc),
- 2 séries de 11 étiquettes de 200 mm X 90 mm avec le numéro d'identification du conteneur en bleu sur fond blanc.

Codage couleur

En outre, chaque conteneur doit être cerclé d'un ruban adhésif de couleur facilitant un repérage rapide de son contenu selon la codification suivante :

Bande bleue = matériel respiratoire : malles 1 et 2

Bande rouge = matériel de perfusion : malles 3, 4 et 5

Bande verte = médicaments : malle 6

Bande jaune = pansements, contention : malles 7 et 10

Bande grise = petit matériel : malle 8

Bande marron = gros matériel : malle 9

Bande blanche = matériel électrique : malle 0